

# Maintenir l'ordre dans la capitale

## La police des manifestations à Bruxelles (1965-1975)

Elie Teicher

### 1. Introduction

En 2019, le journal *Le Soir* consacre un article à la multiplication des manifestations à Bruxelles. Reprenant les chiffres des services de police, le texte pointe la spectaculaire augmentation du nombre d'évènements protestataires dans la capitale. En effet, sur la seule année 2018, 995 manifestations ont été recensées ; un chiffre largement au-dessus de celui de l'année 2010 qui comptabilisait alors 560 évènements. Interrogé par les journalistes sur cette hausse, le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close, soulignait la dimension inédite du phénomène :

*« Tout comme Bruxelles est devenue une ville cosmopolite sans trop le voir, elle est devenue un lieu d'expression sans trop s'en rendre compte. Tout le monde vient manifester ici parce qu'il y a les institutions européennes, les médias internationaux. [...] Le paroxysme ayant été ce rassemblement de 50 000 Catalans venus en avion, en bus. Ce sont des phénomènes tout à fait nouveaux. Nous sommes devenus une des capitales mondiales de la contestation. »<sup>1</sup>*

À la lecture de ces lignes, l'historien est en droit de s'interroger sur la réelle nouveauté de la situation. Si la hausse du nombre de manifestations est en effet impressionnante, elle suit en cela l'évolution des diverses capitales européennes qui connaissent cette tendance au moins depuis les années 1980.<sup>2</sup> En ce qui concerne la Belgique, le précieux travail de Jozef Smits

offre une belle indication d'une progression en vérité antérieure à cette époque. Sa comptabilisation systématique des manifestations entre 1953 et 1974 a démontré le recours de plus en plus fréquent à ce mode d'interpellation du pouvoir : en 1953, la Belgique ne connut que 38 manifestations contre 765 en 1974. Au regard des chiffres du chercheur, la fin des années 1960 et le début des années 1970 connaissent un moment de progression avec chaque année au minimum plus de 200 manifestations.<sup>3</sup> Au niveau européen, les chercheurs ont identifié cette période spécifique comme celle d'une « institutionnalisation » ou une « normalisation » de la manifestation dont l'usage est accepté, reconnu et de plus en plus organisé en commun par les différents acteurs (protestataires, forces de l'ordre, autorités publiques).<sup>4</sup>

À l'époque, c'est déjà l'agglomération bruxelloise qui occupe la première place des lieux de contestation du pays, comme nous le verrons plus loin. Par ailleurs, les manifestations n'augmentent pas seulement en nombre, elles se diversifient également par leurs thèmes et par les origines socio-économiques des participants. Pour le dire autrement, progressivement, à partir des années 1960, les manifestations ne sont plus réservées à la classe ouvrière et à ses revendications socio-économiques. De plus en plus de monde manifeste avec des revendications de plus en plus variées. Sans tomber dans l'analyse des « nouveaux mouvements sociaux » qui a tendance à sous-estimer l'influence persistante et même prédominante des acteurs et des revendications traditionnelles<sup>5</sup>, force est de constater que ces changements impliquent de nouvelles conceptions du « phénomène manifestant » de la part des autorités policières et des responsables politiques.

C'est essentiellement à la compréhension de ces nouvelles interactions entre policiers et manifestants que cet article est consacré. Face à ces transformations du nombre et du type de manifestations comme de manifestants, il entend mettre en lumière la manière dont s'est opérée la gestion de ces types de protestation par les polices communales de l'agglomération bruxelloise et essentiellement par la principale d'entre elles, la police de Bruxelles-Ville. Après avoir présenté les caractéristiques principales de la police et des manifestations bruxelloises, notre problème central consiste à déterminer comment les différentes catégories de manifestations ont été gérées par les policiers de l'époque et comment elles ont pu influencer leurs conceptions et leurs pratiques du maintien de l'ordre.

Afin de répondre à cette question, l'analyse spécifique de la violence dans les manifestations offre la possibilité de comprendre les reconstructions des rapports entre les différents acteurs. En effet, la violence crée souvent une frontière, elle oblige chacun à se repositionner et, dans le cas plus spécifique des manifestations, elle génère une médiatisation accrue ainsi que des réactions politiques cherchant à justifier ou à condamner certaines attitudes. Elle génère donc souvent des remises en question et des évolutions. De ce fait, elle constitue une porte d'entrée pour envisager la manière dont les forces de l'ordre entendent « policer » les foules.

Notre travail se base essentiellement sur les archives de la police de la Ville de Bruxelles. Inédites et variées, elles conservent des rapports de police, des procès-verbaux, de nombreuses coupures de presse, du matériel militant (tracts, affiches, journaux) ou encore de la correspondance qui révèlent l'organisation et le déroulement des cortèges. Nous avons complété cette documentation avec celle de la gendarmerie, plus générale, qui offre un regard particulier – celui du corps principal chargé du maintien de l'ordre à l'époque – sur la police communale. Enfin, des sources administratives (débat au conseil communal de Bruxelles ou au parlement), la presse et des interviews de protestataires et de gendarmes ont enrichi notre corpus. Ces sources variées permettent une multiplication des regards  une compréhension fine des conceptions des différents acteurs et des modes par lesquels ils entrent en relation.

Cet article se décline en deux parties qui visent à souligner les dimensions internes et externes du système policier belge. La première consiste à présenter la police bruxelloise et à interroger les défis auxquels elle a dû faire face à l'époque en identifiant clairement son rôle au sein de l'appareil policier. La seconde partie interroge quant à elle les difficultés que présente la capitale bruxelloise en matière de maintien de l'ordre. Elle cherche à comprendre ce qui fait de Bruxelles un cas particulier en ce qui concerne les protestations de rue et propose une typologie de différents types de manifestations. À partir de celle-ci, les attitudes différenciées des policiers en fonction des problèmes précis pourront être illustrés. Cette analyse permet de déterminer dans quelle mesure les transformations des manifestations de rue ont engendré de nouveaux rapports entre manifestants et policiers.

## 2. La police de Bruxelles des années 1960 à 1980 : une institution en mutation

### 2.1 Une police en crise?

*« Il est indiscutable que le volume des tâches auxquelles la police de Bruxelles doit faire face s'accroît de jour en jour. Il est énorme tant sur le plan du maintien de l'ordre que sur celui de toutes les activités de police en matière de prévention et de répression judiciaire. Je songe notamment aux nombreuses manifestations à caractère politique ou social, aux cérémonies officielles, aux cortèges folkloriques et autres qui se déroulent sur le territoire de la capitale. La police doit faire face à tout genre de manifestations qui sont susceptibles de troubler l'ordre, elle doit assumer la protection des ambassades et en outre – besogne excessivement importante – à la régulation du trafic dans une ville éventrée comme Bruxelles. »<sup>6</sup>*

Ce constat éterné, formulé par André de Gryse<sup>7</sup>, commissaire en chef de la police de Bruxelles, témoigne des mutations que connaît alors la police de la capitale, au rang desquelles le maintien de l'ordre occupe une place de choix. La police bruxelloise des années 1960 est en vérité une police en difficulté suite à la persistance de plusieurs facteurs problématiques. Il convient ici d'en identifier les deux principaux. Le premier, et sans doute le plus marquant, est le manque de personnel chronique durant presque toute la période. Alors que l'effectif de la police est de 1240 agents en 1960, ce chiffre va décroître tout au long de la décennie (sauf en 1962) pour tomber à 1013 en 1968. Les causes de cette diminution sont multiples. Les syndicats et les responsables policiers pointent une absence de vocation à une époque de plein emploi où les jeunes auraient tendance à se tourner davantage vers le secteur privé plutôt que vers un métier à risque. En effet, les syndicats dénoncent des conditions de travail difficiles pour les agents subalternes mais aussi un traitement pécuniaire insuffisant.<sup>8</sup> À côté de cet élément, il faut également souligner le problème posé par les examens linguistiques auxquels échouent de nombreux candidats policiers. C'est ici un premier aspect qui distingue Bruxelles des communes flamandes ou wallonnes : les candidats agents de police doivent prouver leur connaissance minimale des deux langues, ce qui bloque plusieurs d'entre eux.

Jusqu'en 1968, les départs ne permettent donc pas d'être comblés par les recrutements. À partir de cette date, les effectifs augmentent mais ne parviennent tout de même pas à atteindre le cadre organique. Celui-ci prévoit un corps composé de 1356 agents. En 1975, la police n'en compte pourtant encore que 1278.<sup>9</sup>

Dans le même temps, la police de Bruxelles connaît deux drames qui vont bouleverser les forces de l'ordre bien au-delà de l'agglomération bruxelloise. Ils vont être l'occasion, pour les policiers, de clamer leur indignation et de porter fortement leurs revendications latentes depuis plusieurs années. Le 4 décembre 1965, l'agent de police Eustache Van Helmont est assassiné par des malfrats alors qu'il intervient contre un holdup aux galeries Anspach. Moins de trois mois après ce drame, le 24 février 1966, un autre agent de la police de Bruxelles, Albert De Leener, est tué par des gangsters dans le centre de Bruxelles. L'émoi est énorme dans le pays, d'autant plus que les deux victimes étaient respectivement âgées de 32 et 30 ans. Ces événements tragiques réveillent la colère des policiers communaux du pays qui se solidarisent avec leurs collègues bruxellois et mettent en place une série d'actions réclamant l'amélioration de leur équipement et de leur armement ainsi qu'une revalorisation salariale. Débutent des grèves de plusieurs heures le 1<sup>er</sup> mars ; une manifestation silencieuse dans les rues de Bruxelles qui rassemble plus de 2100 personnes le 7 mars ; une grève de 24 heures des policiers bruxellois le 15 mars alors que des policiers d'autres communes du pays marquent leur solidarité par des arrêts de travail, des cortèges ou des meetings à Ostende, Mons ou Liège. Le 22 mars, c'est au tour des policiers d'Anvers, le plus gros corps de police du pays en effectifs, à se mettre en grève pour 24 heures. Eux aussi réclament une augmentation et la semaine de 40 heures. Plusieurs petits corps de police présentent également leurs revendications auprès de leurs bourgmestres : des mémorandums sont délivrés à Wilrijk, Borgerhout, Berchem et Hoboken. Le 23 mars, les policiers gantois, accompagnés de collègues venus de Lokeren, Alost, Sint-Niklaas et Bruges, défilent dans les rues en présentant le même type de revendications. Le 30 mars, ce sont les policiers malinois qui partent en grève pour 24 heures. En avril, plusieurs grèves du même type éclatent encore au sein de certaines polices communales comme, par exemple, à Liège et à Mons. Les mois qui suivent voient s'enchaîner menaces de grève du côté du Syndicat National de la Police Belge (SNPB) et négociations au sein du ministère de l'Intérieur.<sup>10</sup>

Des accords et des promesses permettent de calmer la colère des policiers qui verront une partie de leurs revendications satisfaites, notamment en matière pécuniaire. Il n'empêche, la mort des deux agents et le mouvement social qui a suivi ont révélé l'existence de problèmes structurels au sein des polices communales dont certains agents se sentent laissés de côté par les autorités publiques.

## 2.2 Une place spécifique dans le système policier belge

Outre cette situation particulière, la police de Bruxelles est caractérisée par une position délicate dans les années 1960 du fait de son statut de police de la capitale. En effet, elle est l'une des principales polices du pays et est chargée de la sécurité de Bruxelles mais, dans le même temps, elle se voit concurrencée par la force principale du système policier belge de l'époque qu'est la gendarmerie. Cette dernière, alors en pleine expansion, est vue comme le corps d'élite, la force policière majeure. Pour les polices communales, éclatées en autant de situations qu'il y a de communes, il est parfois difficile de pouvoir rivaliser avec ce corps organisé, structuré et formé spécialement au maintien de l'ordre.<sup>11</sup>

De ce point de vue, le maintien de l'ordre permet de mesurer la part que prend Bruxelles dans cette collaboration entre les polices. À l'époque, les zones de police que nous connaissons aujourd'hui n'existent pas. Les cortèges traversent parfois plusieurs communes de l'agglomération bruxelloise. Chaque police est alors responsable de l'ordre sur son territoire et doit coopérer avec les corps des autres communes pour assurer la liaison entre les espaces. Par ailleurs, chaque bourgmestre doit délivrer son autorisation afin que le cortège puisse traverser sa commune. C'est pourtant clairement Bruxelles-Ville et sa police qui sont les premiers garants de l'encadrement des défilés. Des différentes communes, c'est essentiellement la police de Bruxelles qui est capable de canaliser, sans devoir réquisitionner à l'avance la gendarmerie, des manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes. Ainsi, lors des fameuses marches antiatomiques qui se déroulèrent à Bruxelles chaque année entre 1963 et 1969 (sauf en 1968), la police bruxelloise ne réquisitionna pas d'emblée la gendarmerie et entendit encadrer seule ces cortèges de masse, même si elle dut parfois faire l'expérience de débordements. Son nombre et son habitude des cortèges autorisèrent cette exception par rapport aux autres communes

de l'agglomération qui avaient pour réflexe de réquisitionner d'emblée les gendarmes.<sup>12</sup>

Loin devant les autres polices de l'agglomération bruxelloise en termes d'effectifs, la police de Bruxelles a davantage l'habitude de gérer des cortèges importants et en a la capacité même si, lorsque les risques ou le nombre de participants sont trop élevés, elle doit faire appel à la gendarmerie, soit en lui demandant de garder des forces en réserve, soit en la réquisitionnant à l'avance afin qu'elle assure le maintien de l'ordre. La police de Bruxelles occupe cette position médiane entre les polices communales, dont elle est la plus conséquente, et la gendarmerie, qui demeure la force principale de maintien et de rétablissement de l'ordre en Belgique. Un ancien officier de gendarmerie, commandant du district de Bruxelles à la fin des années 1970 et au début des années 1980, souligne cette position particulière qui persiste encore dans les années 1980:

*« Les commissaires de police [des différentes communes] se réunissaient entre eux, [mais] à part Bruxelles il n'y avait aucune police communale capable d'assurer un service d'ordre toute seule. À partir du moment où il y avait une manifestation à Evere mais qui partait de Bruxelles, et bien on était invité car fatalement ils [les policiers d'Evere] ne savaient pas s'en sortir tout seuls. Quand [les polices communales] ramassaient une section, ils étaient déjà contents. Y avait Schaerbeek qui était un peu plus puissant en termes d'effectifs [...] Y avait Uccle aussi. Mais les autres il n'y avait pas grand-chose. »<sup>13</sup>*

Si les propos de l'officier sont radicaux, ils témoignent de l'écart entre Bruxelles et les autres polices communales de l'agglomération. Bien que celles-ci soient en vérité capables de gérer de petits services d'ordre lors de manifestations de faible ampleur, lorsque les cortèges sont plus imposants, elles se tourneront systématiquement vers les gendarmes, contrairement à la police de Bruxelles qui est capable d'assumer des événements plus conséquents. Par-là, elle entend s'affirmer en démontrant son autonomie par rapport à la gendarmerie même si, quand les événements sont trop imposants ou trop risqués, elle n'a pas d'autre choix que de demander l'aide de cette dernière.

## 2.3 Un lent processus d'uniformisation de la formation

Cette distinction particulière de la police de Bruxelles passe également par la formation. Dès 1947, elle dispose d'un centre de formation qui se développe au fil des années. Dans les années 1960 et 1970, le candidat agent de police y passe quatre mois. C'est peu en comparaison de la formation reçue à la gendarmerie. Toutefois, cette situation distingue la police de Bruxelles des autres communes du pays où ce type de centre n'existe pas toujours. D'ailleurs, au fil des années, les communes de l'agglomération bruxelloise enverront leurs candidats se former à l'école de police de Bruxelles-Ville, créant alors une synergie supplémentaire entre les différentes polices bruxelloises, avant que les communes du Brabant y envoient également leurs agents. Outre la formation de base, l'école de police assure également deux à trois cycles de formation continue pendant l'année pour les différents agents. Dans les années 1970, l'école s'est donc spécialisée et gagne en réputation. Ainsi, pour l'année 1981-1982, le centre de formation décerne le certificat à 260 élèves après 8 mois de formation en deux cycles. Parmi eux, 214 sont issus des communes de l'agglomération bruxelloise, 33 du Brabant flamand et 13 du Brabant wallon. L'école occupe alors une place de choix dans la formation des policiers des communes bruxelloises. Malgré l'insistance du commissaire en chef pour lancer une intercommunalisation de l'école, celle-ci ne verra le jour que bien plus tard, en 1994, donnant lieu à ce qui est aujourd'hui l'ERIP (Ecole régionale et intercommunale de police).<sup>14</sup>

Durant longtemps, la question de la formation constitue une pierre d'achoppement pour les polices communales. Les appels de plusieurs policiers afin d'établir une école nationale de police restent sans réponse.<sup>15</sup> Le nombre important de communes et les situations distinctes qui marquent chacune d'entre elles donnent lieu à des questionnements et à des critiques. Dans les mois qui suivent les assassinats des agents De Leener et Van Helmont, un sous-officier de gendarmerie écrit au journal *Le Soir* après avoir visionné un reportage de la RTB montrant des policiers communaux peu aguerris. Le gendarme en profite pour dénoncer le manque de formation à la police, notamment à Bruxelles, et vante les mérites de l'école de la gendarmerie:

*« [...] Les policiers eux-mêmes avouent qu'ils n'ont aucune formation professionnelle. Dans ces conditions, je me demande pourquoi les*

*autorités persistent dans cette voie alors qu'il serait plus facile d'envoyer une partie de ces agents s'instruire à l'école de gendarmerie pendant un an et, le cycle terminé, d'en envoyer une autre. Au moins, on aurait en Belgique une police générale bien armée et instruite judiciairement en vue d'une bonne coordination.* »<sup>16</sup>

La réponse du commissaire en chef de la police bruxelloise ne se fait pas attendre. Piqué au vif, André de Gryse corrige son interlocuteur et souligne la place qu'occupe déjà l'école de police de Bruxelles. Plus encore, il rappelle que l'émission n'était pas consacrée aux policiers bruxellois, contrairement à ce qu'affirme le gendarme et que donc, les critiques ne peuvent pas être formulées à l'encontre de la capitale. Enfin, il tient à réaffirmer la capacité des polices communales à former correctement leurs membres : « si l'école royale de Gendarmerie est excellente, il existe aussi d'excellentes écoles de police ». <sup>17</sup> Le rapprochement de formation n'est pas pour demain dans l'esprit du policier. <sup>18</sup>

## 2.4 Le matériel du maintien de l'ordre : un point faible?

La police de Bruxelles est en contact constant avec les manifestants. Pourtant, le maintien de l'ordre n'est pas sa spécialité. Elle reste une police communale, aux activités extrêmement diversifiées et qui ne possède ni la formation ni le matériel spécifique afin de mener correctement l'encadrement des cortèges. Dans les années 1965 à 1975, face à des conflits parfois brutaux comme ceux que nous évoquerons plus loin dans l'article, ce manque de professionnalisation de la police apparaît parfois saillant. En partant du constat posé par le bourgmestre de Bruxelles, chef de la police, il est possible d'envisager le matériel des policiers et les problèmes que celui-ci pose. Voici comment le bourgmestre s'exprime:

*« Les agents et officiers de police alignés pour le maintien de l'ordre en la circonstance [l'affaire « Grèce » à l'ULB] émanaient de tous les services : de la circulation, des divisions, de police-secours, des bureaux et des services de quartiers. Réunis occasionnellement en peloton, sous la conduite d'un commissaire adjoint et d'agents spéciaux qui proviennent des bureaux, ces unités forment néanmoins un tout qui est relativement cohérent mais qui ne reçoit pas — contrairement à ce que l'on a prétendu*

*— de formation en vue de provoquer les événements plutôt qu'essayer de les contenir. Mais cela exige de leur part beaucoup de courage et beaucoup de sang-froid, pour lesquels ils sont insuffisamment aguerris car nous devons le reconnaître, nous sommes quelque peu dépassés par les événements. [...] Il ne s'agit pas d'admettre, en quelque sorte, une sorte de faiblesse de la police, je dis simplement que ce n'est pas leur mission logique, normale. Ce n'est pas le rôle de commissaires et d'agents de faire la guerre des rues, car c'est de cela qu'il s'agit. Les gendarmes de la légion mobile sont, eux, constamment en manœuvre et en groupes. Ceux-ci disposent d'un matériel que la police ne possède pas, sauf les boucliers qui ont été acquis il n'y a pas très longtemps. »<sup>19</sup>*

On le voit, contrairement aux gendarmes qui disposent d'unités spécifiquement entraînées au maintien de l'ordre, la police communale rassemble les policiers de différents services : les rapports révèlent d'ailleurs que ces éléments posent des problèmes quant à la coordination des forces, certains policiers âgés ayant parfois du mal à suivre les plus jeunes. Du point de vue de la protection, celle-ci est en vérité rudimentaire. La police possède des boucliers dès 1968, précisément parce qu'elle redoute les confrontations directes. En effet, elle a déjà dû subir des débordements.<sup>20</sup> Outre le bouclier, les seuls équipements solides possédés par la police sont le casque et la matraque. Contrairement à la gendarmerie, elle ne possède ni gaz lacrymogènes, ni canons à eau. Dès lors, la police communale, pourtant en première ligne face aux protestataires, n'a pas d'autre choix, si la tension monte, que de réagir par la violence directe, à rebours des techniques du maintien de l'ordre qui s'élaborent à l'époque et qui visent à maintenir le plus possible les protestataires à distance.<sup>21</sup> Les policiers ont conscience de ce danger d'une proximité directe avec les manifestants et des tentatives sont effectuées afin d'obtenir d'autres moyens. Dès 1966, le bourgmestre prend un arrêté afin de munir les policiers de grenades lacrymogènes mais, le gouverneur du Brabant, lui aussi en charge du maintien de l'ordre, juge la mesure contre-productive. Elle est donc abandonnée. Encore une fois, c'est sans doute l'existence de la gendarmerie et son monopole du savoir-faire dans les manifestations qui freinent les autorités politiques.<sup>22</sup>

Les policiers essaient alors de contourner ces obstacles : le commissaire en chef contacte le corps des pompiers afin d'obtenir d'anciens canons à eau qui pourraient être fixés sur les véhicules de police. Cette mesure ne

semble cependant pas suivie d'effet. La police possède peu de moyen d'éloigner les protestataires violents à l'époque et son matériel de protection demeure extrêmement faible durant toute la décennie. Elle ne possède pas de vêtements ignifugés et aucune protection au corps exceptée de simples guêtres. Les chaussures de sécurité elles-mêmes font souvent défaut et il faut attendre le début des années 1980 et la violence des manifestations de sidérurgistes pour que le corps de police prenne conscience de la nécessité de mieux protéger ses agents. À l'époque, ceux-ci s'achètent encore à leurs frais des jambières afin de mieux assurer leur sécurité dans les services d'ordre. Cette dimension révèle une certaine ambiguïté de la police communale qui, alors qu'elle est la première en confrontation avec les manifestants, apparaît bien « dénudée » face à des protestataires qui mettent en avant de nouvelles actions violentes et qui s'équipent pour les circonstances avec des casques et des projectiles. Cette situation peut engendrer des réactions disproportionnées où, lorsque des policiers peu formés et agressés se sentent dépassés, ils réagissent violemment à coup de matraques.<sup>23</sup>

## 2.5 Des polices perçues distinctement par les protestataires

La complexité du système policier et les difficultés qu'il rencontre ne sont pas uniquement perçues par les membres des forces de l'ordre mais le sont aussi, en ce qui concerne le maintien de l'ordre, par les protestataires eux-mêmes qui peuvent se gausser des incohérences et du manque de coordination à l'époque. Ces polices distinctes aux compétences qui se chevauchent entraînent des perceptions différenciées au sein des protestataires. Cet ancien militant de gauche des années 1970 ne manque pas de le souligner:

*« [avec] la police communale, compte tenu de l'absence de fusion de communes, tu collais des affiches à Schaerbeek, tu étais poursuivi [mais] tu passais à Saint Josse ils ne pouvaient pas te suivre ! Il y avait un aspect plutôt bon enfant même si par exemple la police de Forest avait une très mauvaise réputation ils ont tiré en l'air pour chasser des distributeurs de tracts, c'était un peu des cowboys quoi. »<sup>24</sup>*

Dans l'esprit des protestataires bruxellois, qui ont déjà été en contact plusieurs fois avec différents policiers, chaque police acquiert une réputation

particulière, on lui attribue des attitudes de fermeté ou au contraire de proximité. La gendarmerie, quant à elle, avec son équipement spécifique, sa militarisation et son rôle national, est bien perçue distinctement. Dans les années 1960 et 1970, police et gendarmerie ne sont pas confondues dans l'esprit des protestataires et notamment des protestataires les plus politisés. Ces derniers hiérarchisent même les rôles de chacune des polices et leur action dans la répression des mouvements sociaux. Ce militant communiste se souvient bien de cette distinction:

*« Globalement et théoriquement les forces de police et de gendarmerie sont les forces de répression de l'ordre bourgeois. C'est un fait mais par ailleurs, les polices communales sont sous la responsabilité des bourgmestres et beaucoup plus proches de la population que la gendarmerie qui est un corps séparé. »<sup>25</sup>*

Dès lors, l'attitude des polices communales lors des manifestations est particulièrement intéressante à étudier : les cortèges sont en effet l'un des principaux moments de rencontre entre policiers et protestataires et construisent donc avec force la relation mais aussi les perceptions que les différents acteurs se font les uns des autres. Cet aspect peut s'interroger à l'aune des principales manifestations bruxelloises de l'époque et des problèmes qu'elles posent en termes de maintien de l'ordre.

### 3. Typologie des manifestations bruxelloises. Transformations et perceptions particulières de la rue

Au-delà d'un nombre élevé de manifestations, s'interroger sur le type de protestation et de protestataires qui défilent à Bruxelles permet d'envisager dans quelle mesure les caractéristiques de la capitale la distinguent, ou non, des autres villes belges. Plus encore, l'analyse des défis posés par les cortèges permet de comprendre directement les modalités de cette activité policière particulière qu'est le maintien de l'ordre.

Il est possible de distinguer quatre types de mobilisations de rue à l'époque, toutes liées à des caractéristiques spécifiques de la capitale : les mobilisations socio-économiques (1), les manifestations liées aux questions internationales (2), les manifestations touchant les questions

linguistiques (3) et les manifestations lycéennes ou étudiantes (4). Cette distinction est par ailleurs loin d'être imperméable et les protestataires comme les revendications peuvent dans les faits s'entremêler. Il n'empêche qu'elle permet de saisir dans quelle mesure la Ville de Bruxelles constitue un lieu d'attraction pour une multiplicité de protestataires différents.

Lorsque la police dresse le bilan des manifestations de masse qu'elle a connues entre 1959 et 1971, la ventilation en fonction de nos catégories se présente de la manière suivante : sur 18 événements, 4 mobilisations sont liées directement aux questions socio-économiques (manifestations des agriculteurs de 1959 et de 1971, manifestation des mutualités socialistes en 1963 et cortège des travailleurs wallons de la FGTB en 1968), dix sont liées aux questions internationales (les 7 marches antiatomiques, deux manifestations contre la guerre du Vietnam et une manifestation de soutien à Israël durant la guerre des 6 jours), quatre peuvent être considérées comme « linguistiques » (deux marches « flamandes » de 1961 et 1962, une marche d'ampleur pour « l'unité du pays » en 1963 et enfin la marche contre « le carcan de Bruxelles » en 1970).<sup>26</sup>

Les « étudiants et lycéens » n'apparaissent pas ici car ils ne mobilisent pas encore en masse dans les années 1960. Il n'empêche que cette catégorie doit être prise en compte objectivement, tant les événements de mai 68 ont également touché l'ULB (occupation et affrontements sur le campus) alors que la contestation s'y est diffusée et a engendré plusieurs incidents dans les années qui suivirent. Plus encore, les étudiants et les lycéens vont être le fer de lance de gros mouvements sociaux dans les années 1970 : celui contre le plan de réforme de l'armée de Vanden Boeynants en 1973, celui contre le projet Herman De Croo en 1975 (blocage d'engagement de personnel dans l'enseignement supérieur) ou encore le mouvement contre l'achat d'avions militaires la même année.<sup>27</sup>

Cette liste des cortèges dressée et conservée par les policiers bruxellois constitue une source précieuse d'information : elle témoigne de la progression fulgurante des manifestations liées aux questions internationales, souvent initiées par des jeunes. Quant au nombre relativement peu élevé des grosses manifestations socio-économiques, il est dû à la non prise en compte du phénomène des grèves de 1960-1961 où la mobilisation fut exceptionnellement intense et où, quotidiennement, la police bruxelloise a dû encadrer et même affronter les grévistes. Passé ce moment, les

années 1960 sont marquées par une diminution des mobilisations socio-économiques à Bruxelles.

### 3.1 Les manifestations socio-économiques : la force de la colère

Concernant ces mobilisations, c'est la place qu'occupe Bruxelles en tant que centre du pouvoir qui attire les protestataires. Ce critère n'est cependant pas propre à la capitale. En effet, dans les années 1960 et 1970, de nombreuses manifestations syndicales de masse ont lieu dans des villes wallonnes (et, dans une moindre mesure, flamandes) en faveur de la reconversion des régions, que ce soit les bassins miniers ou sidérurgiques. Avant de lancer leurs forces sur la capitale, les syndicats entendent d'abord mobiliser sur le lieu de la reconversion. Ils entendent démontrer sur place les difficultés de toute une population, avec des manifestations de masse qui rencontrent souvent la sympathie des commerçants, tant il s'agit de se battre pour des secteurs vitaux pour une région. La période est marquée par des manifestations massives dans les villes de Charleroi, Liège, La Louvière, etc. Dans ce tableau, les manifestations ouvrières et syndicales ne sont donc pas réservées à Bruxelles, sauf lorsqu'une catégorie spécifique de travailleurs n'ayant pas vu ses revendications entendues ou se sentant abandonnée par le pouvoir, décide d'investir la capitale. C'est le cas des agriculteurs en 1971, des sidérurgistes liégeois et carolorégiens en 1982 et 1983 ou encore des mineurs limbourgeois en 1989.

Le contexte économique joue également grandement sur le faible nombre de mobilisations massives de travailleurs dans la capitale. Les années 1960 sont marquées par deux éléments fondamentaux : le reflux des conflits sociaux suite à l'échec de la grande grève de l'hiver 1960-1961 d'une part, qui pousse les syndicats à réfléchir à nouveau à leur stratégie d'action et, d'autre part, un contexte de plein emploi et de conventions collectives qui assurent la paix sociale. Même si celle-ci demeure relative et que de nombreux conflits éclateront sur les lieux de travail, il s'agit avant tout de conflits d'entreprise et d'usine qui n'entraînent pas de mobilisation nationale.<sup>28</sup>

Cependant, au fil des années 1970 et avec l'apparition de la récession et de la crise économique, les grandes mobilisations syndicales interprofessionnelles se font plus fréquentes avec les premières mobilisations en front commun CSC-FGTB. La capitale doit alors faire face à des cortèges

massifs et revendicatifs dans une période d'anxiété et de colère sociale. La fin des années 1970 et le début des années 1980 voit naître des manifestations portées par des protestataires remontés contre la crise et la politique néo-libérale mise en place progressivement par les différents gouvernements. Alors que le chômage pousse les syndicats à organiser des manifestations pour l'emploi, la crise des bassins industriels donne lieu à des manifestations de masse, parfois violentes, de travailleurs de secteurs tels que la sidérurgie ou les mines. Dès lors, les manifestations socio-économiques reprennent une place centrale dès la seconde moitié des années 1970.<sup>29</sup>

La difficulté fondamentale posée aux policiers par ces groupes professionnels est leur capacité à se battre et à ne pas hésiter à faire usage de la violence s'ils se sentent mis de côté en période de crise économique et sociale. Ainsi, autant les sidérurgistes que les agriculteurs ou les mineurs sont marqués par des conditions de travail difficiles et une certaine résistance à l'effort physique, qui se marque même dans leurs corps. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à se rendre en manifestation en habits de travail et à utiliser des attributs et des symboles de leurs professions pour se battre dans les manifestations. Plusieurs témoins de ces cortèges le rapportent, à l'image de cet officier supérieur de gendarmerie:

*« Le système de protection change [à la gendarmerie] avec deux types d'adversaires que nous avons eu sur le terrain. Ce sont les agriculteurs, plus violents, et aussi les métallos. Les agriculteurs sont arrivés avec des tracteurs ou bien avec des lames pour couper les tendons de chevaux, on n'a plus su mettre des chevaux en opérations et les métallos là c'était carrément des billes d'acier quoi! »<sup>30</sup>*

Lorsque la colère des groupes professionnels laisse présager des actions massives et violentes, le pouvoir politique peut tenter d'intervenir. C'est par exemple ce qu'il fait en mars 1971 afin d'éviter que les agriculteurs se rendent en tracteurs dans la capitale pour manifester. Une manifestation monstre est en effet prévue dans un climat de colère des agriculteurs qui craignent que le plan Mansholt engendre la diminution drastique du nombre d'exploitations. Un arrêté est pris en ce sens le 17 mars et interdit toute circulation en tracteurs dans la province du Brabant les 22 et 23 mars. Les réunions s'intensifient entre diverses forces de police, organisateurs et

ministres. Les policiers bruxellois mobilisent l'ensemble de leurs hommes disponibles (460 entre 6h30 du matin et minuit). Le commissaire en chef oblige l'ensemble des policiers à porter la « tenue C », soit la tenue la plus protectrice à l'époque, mais qui demeure rudimentaire : lunettes anti-gaz, imperméable, guêtres et casque. Face à un conflit d'une telle ampleur, la crainte est en vérité généralisée. L'ordre de service révèle la tension qui monte. Le commissaire en chef écrit  à ses hommes, quelques jours avant la manifestation:

*« Je fais appel à la plus grande vigilance de tous les policiers pour assurer leur propre sauvegarde et celle de leurs collègues, tout en mettant tout en œuvre pour maintenir l'ordre public et protéger les personnes et les biens. En aucune circonstance, un policier ne doit se trouver isolé, en quelque endroit que ce soit. »<sup>31</sup>*

La manifestation tourne pourtant à l'émeute : environ 100 000 agriculteurs débarquent à Bruxelles et saccagent la ville en signe de refus de décisions politiques qui les pénalisent. La puissance des manifestants est telle qu'ils « kidnappent » plusieurs policiers de Saint-Josse, les embarquent dans leurs cars et les relâchent plus d'une heure plus tard. En tout, 41 policiers sont blessés. La violence des affrontements est telle qu'un manifestant perd la vie, tué par une grenade lacrymogène tirée par les gendarmes. Rares sont les manifestations où les protestataires sont à ce point capables  se rendre maîtres de la rue. Une telle situation de crainte est peu fréquente et révèle l'ampleur de la colère et le jusqu'au-boutisme des travailleurs concernés. En fonction de la situation et de la nature des protestataires, les polices adaptent donc leurs pratiques, insistent sur la prudence, la cohésion ou la nécessité d'un matériel de protection particulier : dans les rangs policiers, une manifestation de sidérurgistes et une manifestation d'infirmières ne s'appréhendent pas de la même manière. Ces manifestations sont l'occasion de réfléchir aux faiblesses des polices. Nous l'avons dit, c'est parce que les sidérurgistes mettront à mal les barrages policiers au début des années 1980 que le matériel de protection sera amélioré.

### 3.2 Les manifestations internationales : la protection des « lieux de pouvoir »

Concernant la seconde catégorie, Bruxelles constitue déjà dans les années 1960 un lieu d'attraction pour les revendications internationales. En Belgique comme ailleurs se développe le mouvement de protestation contre la guerre du Vietnam qui vient se greffer au mouvement pacifiste contre la prolifération des armes nucléaires. Dans ce contexte de rapport de force entre les deux grandes puissances, les ambassades américaines ou soviétiques sont alors des lieux qui polarisent l'attention (des « points critiques » en langage policier) qui doivent être particulièrement protégés. Par ailleurs, ils sont aussi les lieux où les délégations sont reçues après les manifestations afin de remettre lettres ou pétitions. Plus encore que les ambassades, suite au retrait de la France de l'OTAN en 1966, le SHAPE s'installe en Belgique, à Casteau, et plusieurs services de l'OTAN déménagent à Bruxelles. En pleine guerre froide et guerre du Vietnam, ces lieux constituent un véritable centre d'attraction pour les protestataires. Ainsi, en 1970, lors d'une manifestation contre la guerre du Vietnam, les militants, après avoir envahi la gare du Midi, tentent de remonter les rails jusqu'aux bâtiments de l'OTAN à Ixelles afin d'y créer des dégâts.<sup>32</sup>

Outre cette dimension, de nombreuses manifestations sont liées à la présence à Bruxelles du siège des communautés européennes qui engendre la venue de protestataires d'autres pays tels que les agriculteurs ou les mineurs italiens ou français. La capitale sert également d'espace pour la population immigrée et les Belges qui la soutiennent afin de clamer, au plus près des ambassades, leur opposition envers la situation dans leur pays d'origine. Les exemples les plus marquants pour l'époque sont sans doute les nombreuses mobilisations contre le franquisme et, à partir de 1973, contre le coup d'État de Pinochet au Chili. Mais d'autres cas donnent lieu à des mobilisations : les manifestations touchant les conflits au Moyen-Orient, comme c'est le cas lors de la guerre des six jours (1967) et celle du Kippour (1973). La police a bien conscience de cette dimension particulièrement attractive de Bruxelles comme ville cosmopolite et internationale. Comptabilisant 250 « ambassades et immeubles à caractère diplomatique » en 1981, les policiers bruxellois revendiquent l'exceptionnalité de leur travail, alors que le corps est en mutation et que

le rapprochement de la police et du public devient, à partir de la fin des années 1970, un des objectifs des commissaires:

*« Bruxelles est à la fois une agglomération urbaine, la capitale européenne. Si elle ne compte que 150 000 habitants, elle accueille chaque jour 1 000 000 de personnes et 450 000 véhicules. Elle connaît la plus forte concentration d'immeubles officiels et de lieux publics à vocation culturelle, sociale ou de divertissement. Et elle attire aussi les manifestations de tout type. Le travail des policiers bruxellois n'est dès lors comparable à celui d'aucune autre police du pays. »<sup>33</sup>*

La surveillance des édifices internationaux constitue une pratique policière particulièrement importante à Bruxelles. Les gardes statiques ne s'opèrent pas uniquement lors des manifestations et génèrent une dépense de personnel qui fait débat au sein de la police qui réclame parfois que la gendarmerie prenne en charge cette tâche. À titre d'exemple, en 1969, le ministre des Affaires Étrangères réclame la surveillance de 17 lieux différents à Bruxelles. La police, qui n'a pas les moyens d'effectuer des gardes statiques devant chacun d'eux, met alors en place des patrouilles mobiles mais mobilise en permanence 55 agents pour ces différentes tâches.<sup>34</sup> Lors des services d'ordre, cette activité est accentuée et une part conséquente du personnel est assigné à la surveillance des bâtiments jugés « critiques ». Pas moins de 44 agents sont mobilisés pour la seule protection de l'ambassade des États-Unis lors de la manifestation contre la guerre du Vietnam citée plus haut.<sup>35</sup> Sur un effectif total de 193 policiers mobilisés, la surveillance unique du bâtiment absorbe à elle seule environ 23% des effectifs alignés.<sup>36</sup> Au-delà de ces surveillances, les manifestations passent devant de nombreux « points chauds » étant donné le statut de Bruxelles. Et ceux-ci peuvent être très nombreux.

En 1975, lors d'une manifestation contre la dictature de Pinochet, le commissaire en chef en dénombre 16.<sup>37</sup> Du point de vue policier, ces manifestations internationales appellent un redoublement d'attention et un suivi minutieux du parcours et des tensions politiques qu'il peut susciter : le nombre de « cibles internationales » potentielles étant particulièrement élevé, leur surveillance et leur protection constitue un des éléments concrets du travail d'encadrement des policiers bruxellois. À cela s'ajoute une autre particularité de la capitale : la défense de la « zone neutre »,

périmètre autour des principales institutions du pays dans lequel il est légalement interdit de manifester. Bien que sa surveillance soit souvent laissée à la gendarmerie, elle demeure une préoccupation constante des forces de l'ordre, notamment lors des manifestations internationales, l'ambassade américaine se situant à la limite de ladite zone.<sup>38</sup>

### 3.3 Les manifestations « linguistiques » : une forte tension politique

La troisième catégorie est directement liée à la place complexe qu'occupe Bruxelles dans le système politique belge. Ainsi, la capitale voit non seulement naître les fameuses marches flamandes, que nous avons citées, mais aussi les manifestations qui soutiennent l'unification du pays, comme c'est le cas en 1963. Pour les policiers bruxellois, théoriquement capables de maîtriser les deux langues, ces moments peuvent cependant générer de vives tensions, car il est clair que les revendications des militants flamands peuvent être mal perçues par les policiers francophones et inversement. Par ailleurs, la provocation envers les policiers, lorsqu'elle a lieu, irrite fortement sur des questions aussi sensibles. Les ordres donnés aux agents sont avant tout de rester calmes. Ainsi, alors qu'un groupe de policiers se fait insulter et bousculer lors de la marche flamande de 1961, ordre est donné de ne pas réagir, mais le ressentiment est net, comme l'indique le commissaire dans son rapport:

*« Tous les slogans possibles nous ont été lancés au visage et des insultes dont principalement « Vopos ». [...] Ces manifestants se sont conduits comme la pire espèce et si les policiers n'avaient pas gardé une attitude impassible, la plus grande bagarre de la journée se serait déroulée dans ce secteur. »<sup>39</sup>*

De la même manière, les manifestations du Comité de salut public, formé afin de protester contre les réformes constitutionnelles et défendre les intérêts des francophones de Bruxelles, rassemblent plusieurs milliers de personnes dans les rues, dans un climat de tension avec les militants flamands où les policiers doivent gérer invectives et bagarres entre les membres des deux communautés. De ce point de vue, les tensions sont particulièrement vives à partir de 1970 et l'assassinat à Laeken du militant

du FDF Jacques Georgin par plusieurs membres du VMO.<sup>40</sup> Les manifestations linguistiques ont donc ceci de particulier qu'elles mobilisent presque systématiquement des contre-manifestants et que la police doit être capable de canaliser les deux groupes sans pour autant donner l'impression de soutenir l'un ou l'autre camp.

En dehors des mobilisations, une série de conflits peuvent prendre une tournure plus importante à partir du moment où la question linguistique vient s'y greffer. Ainsi, en janvier 1966, le bourgmestre de Bruxelles Lucien Cooremans interdit une manifestation des étudiants traducteurs de l'école de traduction d'Ixelles, qui manifestent pour la revalorisation de leur diplôme. Son argumentation se base sur le fait que les revendications n'ont pas une dimension nationale et qu'elles ne concernent pas Bruxelles-Ville qui ne souffre que trop des manifestations qui perturbent les commerçants et la circulation. Cette situation l'avait d'ailleurs conduit à interdire les manifestations de rue les mercredis dans le centre, jour d'animation. Malgré l'interdiction, les étudiants se rassemblent et sont dispersés brutalement par la police, 56 arrestations sont opérées. La situation déclenche un tollé de la part de Deckoninck, conseiller communal flamand (*Brusselse Belangen*) qui reproche une attitude discriminante envers les Flamands, ce que nie le bourgmestre qui assure interdire le même genre d'événements lorsqu'il émane d'étudiants francophones.

Il n'empêche, l'attitude du bourgmestre crée des remous bien au-delà de la capitale. Certains journaux flamands, comme *Het Laatste Nieuws*, insistent sur le caractère disproportionné de l'interdiction et soulèvent la question de l'égalité des droits entre francophones et Flamands. C'est là une des difficultés de plus pour Bruxelles qui est de ménager les deux communautés. Les policiers doivent alors subir, lorsque leurs actions paraissent déséquilibrées sur le plan du maintien de l'ordre, les foudres d'une des communautés et de potentielles retombées politiques qui dépassent le cadre des communes bruxelloises.<sup>41</sup>

De ce point de vue, l'affaire des guichets de Schaerbeek constitue l'un des exemples les plus saillants. En 1975, le bourgmestre, Roger Nols, décide d'instaurer dans la maison communale des guichets unilingues, alors que la législation impose le bilinguisme dans l'administration des communes bruxelloises. La situation crée de vives protestations de rue de la part de militants flamands. Un rapport de force naît entre le ministre de l'Intérieur et le bourgmestre de Schaerbeek, au point que le premier fait

intervenir sa force armée, la gendarmerie, qui, de nuit, accompagnée d'un procureur général honoraire, fait enlever les guichets unilingues dans la maison communale, faisant par-là plier la police communale après plusieurs mois de débats.<sup>42</sup> Enfin, les polices communales des communes périphériques sont très souvent aux prises avec les différentes manifestations des militants flamands. Dans la grande majorité des cas, c'est alors la gendarmerie qui est requise et qui s'occupe de ces questions, le maintien de l'ordre prenant alors d'emblée, aussi bien à travers le corps qui l'exécute qu'à travers le ministre qui en est responsable, une dimension nationale.

Pour la pratique policière, la particularité de ce type d'action réside dans sa dimension extrêmement politique, les différentes communes de l'agglomération n'adoptant pas le même point de vue et le pouvoir central scrutant toujours de près les questions linguistiques. Les archives policières révèlent cette complexité. Par exemple, en 1973, une manifestation de 150 militants du TAK et du *Were Di* a lieu à Anderlecht. Relatée dans la presse, l'agitation de ces groupes radicaux inquiète la police bruxelloise qui souhaite se préparer à de potentielles actions sur son territoire. Les policiers demandent à leurs collègues anderlechtois d'obtenir le rapport de la manifestation afin d'en savoir davantage sur les intentions et les méthodes de ces groupes. Le bourgmestre de ladite commune refuse la transmission d'information, jugeant que Bruxelles n'a pas à savoir ce qu'il se passe à Anderlecht.<sup>43</sup> Sans doute plus que dans toute autre, les manifestations à caractère linguistique contraignent les policiers à suivre les injonctions du pouvoir ou, si celui-ci ne se montre pas clair, à agir en fonction de ce qu'ils imaginent être l'attente du bourgmestre. Par nature, ce type de conflit génère la polémique.

### 3.4 Les manifestations de lycéens et d'étudiants : la construction de nouvelles conceptions policières?

Entre 1965 et 1975, 20 manifestations vont faire l'objet de débats politiques au sein du conseil communal. Parmi celles-ci, sept ont pour objet les questions linguistiques, six concernent des étudiants et des lycéens, six des questions internationales et une seule des questions socio-économiques. Cette dimension témoigne, comme nous l'avons souligné, de la tension liée aux questions linguistiques. Pourtant, cette importance ne semble pas occuper une place centrale dans les conceptions policières qui restent

avant tout marquées par le « problème jeune ». Bien que présente et parfois violente, la question linguistique n'interfère que peu dans une conception policière qui assimile souvent, en cette période de bouleversements sociaux que les historiens nomment désormais les « années 68 »<sup>44</sup>, les jeunes, les militants gauchistes et pacifistes dans un même mouvement. Ainsi, les manifestations « internationales » et les manifestations de jeunes ou de lycéens sont souvent perçues comme pouvant générer le même type de troubles ou de dérapages. Elles peuvent regrouper certains participants identiques et, dans l'esprit des policiers, initient une contestation de l'ordre du même type. Il convient donc de se pencher plus en avant sur le rapport qu'entretiennent les policiers avec cette quatrième catégorie de manifestants : celles des étudiants et des lycéens.

Il faut d'abord relever que Bruxelles concentre un nombre élevé d'écoles secondaires (114 en 1981)<sup>45</sup> ainsi que deux universités, l'ULB et la VUB. La Belgique, quant à elle, n'a pas été épargnée par la contestation étudiante. Si celle-ci fut particulièrement vive à Louvain où elle commence dès 1966, Bruxelles connaît aussi son « mai 68 » avec l'occupation des amphithéâtres et son assemblée libre.<sup>46</sup> De manière plus précise, la situation internationale des années 1960 pousse de nombreux étudiants à s'engager politiquement. Ils protestent certes en tant qu'étudiants sur les questions qui les concernent (c'est le cas, par exemple, avec la grève contre l'augmentation du prix des restaurants à l'ULB en 1970) mais on les retrouve fortement impliqués dans d'autres types de conflits sociaux et notamment dans les mouvements contre la guerre du Vietnam et contre la prolifération d'armes nucléaires.<sup>47</sup> Dans le sillage de Mai 1968, l'agitation étudiante gagne du terrain et plusieurs événements violents agitent les campus. À Bruxelles, il faut citer deux événements majeurs qui vont perturber les conceptions policières. En décembre 1968, le campus de l'ULB s'embrase deux jours durant suite à l'occupation du bureau du recteur et l'intervention policière. Alors que l'occupation de l'ULB et les assemblées libres avaient cessé en juin, les étudiants relancent la contestation vigoureusement en décembre : l'arrivée des policiers sur le terrain de l'université est perçue comme intolérable et les bagarres sont d'une rare violence.<sup>48</sup>

Les policiers bruxellois, assistés par la gendarmerie, font l'expérience des tactiques de déstabilisation mise en place par les étudiants. Inspirés par les événements parisiens, les militants n'hésitent pas à adopter des méthodes offensives et organisées pour empêcher la progression des

forces de l'ordre et même pour les faire reculer. Celles-ci sont alors prises au dépourvu, peu habituées à ces pratiques du maintien de l'ordre, d'autant plus que les heurts ont lieu dans les bâtiments de l'université. En témoignent les rapports de police:

*« Les vitres volent en éclat. Les impacts violents des pierres contre les meubles métalliques créent un grondement assourdissant. Des projectiles nombreux traversent la porte et jonchent le couloir. La porte est progressivement repoussée. Des pierres sont aussi lancées à toute volée par-dessous au ras du pavement dans le but de toucher les policiers aux jambes. Puis c'est le nuage blanc d'un gros extincteur manié par les assaillants qui aveugle les policiers, nous obligeant à reculer ; la porte est repoussée, la défense continue, tenace et méthodique. Nous devons abandonner le couloir transversal du fond mais nous faisons garder « le carrefour arrière droit » où débouche le corridor du bureau du recteur (carrefour d'où au début, la lance incendie aspergeait en enfilade). Dans le couloir axial du centre, la résistance continue à l'abri des meubles métalliques et sous la protection individuelle des boucliers en « plastic ». Des lourds projectiles continuent à pleuvoir et à glisser au ras du pavement. »<sup>49</sup>*

Le rapport, long de plus de six pages, offre de nombreux exemples de cette organisation de la résistance étudiante. Ce qu'il ne précise pas, c'est la violence des réactions policières : mis en échec, isolés, aspergés d'eau et de projectiles, les policiers s'énervent et réagissent avec brutalité : les contacts entre les deux groupes sont frontaux. 10 gendarmes et 13 policiers sont blessés (dont deux hospitalisés). Selon le décompte policier, du côté manifestant, on dénombre 11 blessés (dont trois hospitalisés). Les étudiants présentent quant à eux un chiffre « d'au moins 20 blessés ».<sup>50</sup> Ce type d'expérience nourrit au sein du corps l'idée d'une jeunesse gagnée à la subversion et prête à tout pour imposer la contestation. La répétition de ce type d'incident fait avancer l'idée que, face aux jeunes militants, les policiers courent toujours le risque de devoir gérer de violents débordements. La gendarmerie le souligne : à l'ULB, elle a fait face à « des techniques utilisées par les manifestants [...] n'appartenant pas aux méthodes traditionnelles des chahuts estudiantins ». Parmi celles-ci, elle note l'érection de barricades, les jets de projectiles dangereux comme

les cocktails molotov ou encore les tentatives organisées de déborder les forces de l'ordre.<sup>51</sup>

Cet évènement n'est pas isolé. D'autres confrontations violentes ont lieu dans cette période. En avril 1970, des bagarres intenses éclatent entre étudiants et forces de l'ordre suite à la tentative des étudiants d'empêcher une réunion fêtant la prise de pouvoir des colonels en Grèce. La rencontre a lieu au Cercle des Nations situé juste en face du campus. Les étudiants vont attaquer le service d'ordre et des heurts ont lieu durant trois jours. Ici aussi les méthodes sont extrêmes, les protestataires ayant notamment lancé un bulldozer contre les forces de l'ordre. Cette fois-ci, 75 policiers sont blessés durant les affrontements. L'un d'entre eux, l'agent Ernst Baer, de service devant le Cercle des Nations, se sent indisposé dès les premiers affrontements. Emmené à l'hôpital, il décède des suites d'une crise cardiaque.<sup>52</sup> La police ne fait certes pas que subir, elle contrattaque et blesse violemment plusieurs étudiants. Il n'empêche, ces mises en difficulté construisent au sein du corps bruxellois un sentiment de méfiance et la tentation de se montrer agressif vis-à-vis de la jeunesse étudiante.

Plus encore lorsqu'on sait que ces événements suivent de près la diffusion à Bruxelles, en 1966, du mouvement Provo<sup>53</sup> et à sa répression par la police. À cela s'ajoutent plusieurs manifestations en faveur du Vietnam où les débordements ont lieu. Ils contribuent à construire, dans l'imaginaire policier, la perception d'une jeunesse étudiante contestataire et irrespectueuse, souvent assimilée aux idées d'extrême gauche et prenant un malin plaisir à provoquer les forces de l'ordre. Cette dimension va persister durant les années 1970, à travers le déploiement de grandes campagnes de mobilisation étudiante contre diverses lois mais également avec le développement de mouvements d'extrême gauche qui connaissent un certain écho chez les jeunes avec pour formations principales, les trotskystes de la LRT et les maoïstes d'AMADA-TPO. L'univers culturel de la police de Bruxelles est alors dominé par l'idée d'une société en crise, où les fondements des lois et des droits risquent d'être sapés par ceux qui contestent. Au lieu d'une réflexion sur les causes sociales du malaise, c'est une vision décadentiste qui est portée par la police. Loin de dialoguer, la police appelle à « éduquer » ceux qui s'écartent de sa propre conception de l'ordre. La police de Bruxelles développe une politique de fermeté et de méfiance à l'égard de ceux qui contestent, rangés aux côtés des révolutionnaires, des casseurs et des destructeurs. Cet aspect apparaît dans un article

de 1976, rédigé par un commissaire de police bruxellois et qui dresse un tableau apocalyptique de la société:

*« Notre pays n'a pas échappé depuis une dizaine d'années, à diverses poussées contestataires et à la prolifération de groupes extrémistes qui nous ont surpris et nous préoccupent toujours. La vie de notre capitale est notamment perturbée par des manifestations de rue qui ne sont plus habituelles et qui se transforment souvent en de véritables émeutes par leur violence. »*<sup>54</sup>

S'ensuit un texte alarmant sur la présence de la violence, due selon le policier à la perte du respect de l'autorité et l'inversion des valeurs morales. Il cible notamment les milieux estudiantins « terrains favorables à l'action révolutionnaire ». En vérité, le tableau du commissaire est extrêmement sombre. L'immense majorité des manifestations demeurent pacifiques à Bruxelles. Ainsi, par exemple, les manifestations issues des groupes de gauche ou liées à des questions professionnelles n'engendrent que 11 confrontations problématiques en 1974 à Bruxelles (sur un total de 95 manifestations). Il s'agit à chaque fois de violences très légères (bousculades et/ou arrestations), aucune d'entre elles n'ayant engendré de blessés, ni du côté policier, ni du côté manifestant.<sup>55</sup> Il n'empêche que la police se construit, au fil de la fin des années 1960 et au long des années 1970, cette posture de corps en perpétuel danger face aux protestataires qui ne veulent que semer le désordre et avec lesquels le dialogue n'est pas prévu, d'autant plus qu'étudiants et militants révolutionnaires se distinguent des syndicats et des partis politiques aux pratiques manifestantes traditionnelles et ont tendance à recourir à des actions spontanées et non autorisées, sans qu'elles soient nécessairement violentes. Cette rupture de l'ordre manifestant, qui se construit progressivement au fil des années 1960, passe mal. Dans l'esprit des policiers, une manifestation doit se passer selon la négociation dont ils ont eux-mêmes fixé les limites. Le refus de ces dernières, bien que non systématique, crée alors une tension entre « jeunes » et forces de l'ordre sur le déroulement des cortèges.

Cette tension est perceptible durant le mouvement lycéen et étudiant de 1973. Face à des manifestants parfois très jeunes, qui n'hésitent pas à se coucher sur la chaussée ou à quitter l'itinéraire prévu, les policiers et les gendarmes vont se montrer extrêmement durs. Bien que, parmi

les protestataires, il y ait effectivement plusieurs groupes qui tentent des actions illégales, c'est l'ensemble des manifestants qui sont pointés du doigt. La répression se fait virulente : les images de policiers et de gendarmes matraquant des adolescents scandalisent la presse et nourrissent de vives critiques de la police, accusée d'être incapable de garder son sang-froid et prompt à se défouler sur des citoyens faibles et sans défense. Les justifications des policiers se basant sur la violence de certains manifestants n'éteignent pas la critique.

En fait, cette situation découle d'un repli policier vieux de plusieurs années. Face à la contestation, la police s'est vue déstabilisée et a fait le choix de ne pas laisser la contestation progresser : quitte à user de la violence. Perturbée par les formes d'action radicale de certains, elle imagine une étendue de la subversion bien plus large qu'elle ne l'est réellement. Se méfiant alors des militants jeunes, elle intervient violemment de manière disproportionnée afin d'éviter de se retrouver en difficulté. Ces situations créent alors un cercle vicieux : plus la police se sent en danger, plus elle se montre violente, plus elle fait naître de critiques et plus elle se sent incomprise et isolée.

En 1973, les policiers ne comprennent pas la dénonciation des « brutalités policières » lors des opérations de maintien de l'ordre dans les manifestations lycéennes. Le discours d'ouverture du 46<sup>e</sup> congrès du Syndicat National de la Police Belge (SNPB) dénonce l'attitude de la presse et révèle cette situation d'incompréhension et de repli:

*« Nous disposons de photos montrant des étudiants de 50 ans portant des calicots et défilant casqués lors d'une manifestation autorisée. L'autorité laisse faire, car il est plus simple d'engager la responsabilité des policiers qui, eux, ne disposent pas des centres d'entraînement subversifs comme certains, aux attaches trotskystes. »<sup>56</sup>*

Les manifestations de lycéens sont bien un moment où les pratiques frontales du maintien de l'ordre sont remises en cause suite aux débats qu'elles nourrissent dans la presse, au conseil communal et au parlement.<sup>57</sup> Il faut cependant plusieurs années à la police pour accepter l'idée d'un dialogue plus poussé avec le public qu'elle police, afin de ne pas réaliser d'amalgame entre des petits groupes de contestataires faisant usage de la violence et l'ensemble des participants. Face à une contestation qui se fait de plus

en plus intense au fil des années 1960 et 1970, les policiers bruxellois ont développé des pratiques de maintien de l'ordre parfois musclées et inadaptées. Lorsque celles-ci s'appliquent de manière trop peu ciblée, elles déclenchent de plus en plus de protestations. Le bourgmestre protège alors sa police comme c'est le cas lorsque le journal *La Lanterne*, de tendance libérale, publie une caricature de la police de Bruxelles qui suggère que celle-ci use trop facilement de la violence. Lucien Cooremans n'hésite pas à rappeler au journaliste la situation dans laquelle se trouve sa police. Celle-ci demeure couverte par le bourgmestre qui la confirme dans sa position d'isolement face à une progression de la contestation:

*« Ayant depuis plus de 18 ans la responsabilité du corps de police, je ne puis partager votre point de vue que ses membres ont tendance 'à se vexer trop aisément'. Je crois au contraire qu'ils sont vexés par le fait qu'ils paraissent systématiquement l'objet de 'critiques' sans que les auteurs de celles-ci tiennent compte des problèmes constants et délicats avec lesquels les services de sécurité sont de plus en plus confrontés, du fait de l'aggravation de la mentalité contestataire et de la multiplication des manifestations publiques. »<sup>58</sup>*

Le bourgmestre reproduit le schéma des mentalités policières, celui d'un corps incompris et pointé du doigt alors qu'il fait face à « l'aggravation de la mentalité contestataire ». Progressivement cependant, la seconde moitié des années 1970 laisse entrevoir une contestation faiblissante et lors des cortèges de masse, les forces de l'ordre constatent que la majorité des participants sont pacifiques. La police de Bruxelles met petit à petit en place des relations plus poussées avec le public et instaure des services d'ordre davantage discrets et distants, afin d'initier des processus de désescalade.

L'agitation parfois violente, ponctuée par plusieurs événements de forte intensité, aura participé à la création d'un « repli policier ». La disparition ou la marginalisation des groupes gauchistes au fur et à mesure des années 1970, l'amélioration de la formation des agents de police et la prise de conscience progressive, face aux critiques, de la nécessité d'une collaboration et de relations plus poussées avec la presse permettent, au début des années 1980, de faire baisser la tension. Néanmoins, les conceptions policières demeurent tenaces et les reproches envers l'action des policiers bruxellois reviennent ponctuellement, même si les années 1980 sont

marquées par un autre contexte protestataire et d'autres problèmes sur le plan du maintien de l'ordre : aux étudiants et aux gauchistes succèdent désormais les manifestations de masse des sidérurgistes, les manifestations en faveur de l'emploi avec une forte présence de jeunes chômeurs. La « contestation » et la « subversion » ne paraît plus tant organisée : dans l'imaginaire policier, face à la colère qui semble spontanée et irrationnelle, un nouveau concept apparaît, promis à une longue existence : celui de « casseurs ».<sup>59</sup>

#### 4. Conclusion

La police bruxelloise des années 1965 et 1975 peut être caractérisée par un phénomène de double crise, à la fois interne et externe, crises qui entretiennent entre elles un rapport dialectique. La première demeure liée aux problèmes structurels qui traversent le corps à l'époque. Plombée par un manque de recrutement et un matériel peu sophistiqué pour les opérations de maintien de l'ordre, la police de Bruxelles doit être capable de faire face à des cortèges de masse, plus que tout autre commune de l'agglomération bruxelloise, tout en étant dans ce rôle toujours en position de faiblesse et même d'infériorité par rapport à la gendarmerie. Les policiers bruxellois de cette époque sont par ailleurs marqués par les drames des assassinats des agents De Leener et Van Helmont et sont mobilisés pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations : le corps de police de l'époque est donc sur les dents et s'estime marginalisé, d'autant plus que sur  plan du maintien de l'ordre, les policiers communaux ne sont pas formés aux techniques d'intervention spécifique développées à la gendarmerie. C'est avant tout l'habitude et le contact fréquent avec les foules qui permettent aux policiers bruxellois de faire preuve d'une certaine expertise dans la gestion des cortèges.

Cette situation se double d'une crise externe liée au contexte particulier des années 1960. L'époque est en effet traversée par des bouleversements sociaux d'ampleur : les protestations contre la guerre du Vietnam mobilisent fortement une jeunesse arrivée en masse dans les universités. Celle-ci se politise rapidement et entend étendre la contestation sur les campus et dans les écoles. Face à ce phénomène nouveau par son ampleur, les conceptions policières sont bousculées et les forces de l'ordre estiment

que la subversion de l'ordre établi s'accroît dans de nombreux mouvements sociaux animés par les jeunes. La police, dans une situation de précarité, doit faire face à de nouveaux modes d'action qui ne correspondent pas aux pratiques manifestantes qu'elle avait l'habitude d'encadrer auparavant et qui étaient le fait de syndicats organisés, mettant en place des services d'ordre manifestants structurés. Les manifestations de jeunes et d'étudiants sont davantage marquées par le chahut, la désorganisation, les actions inhabituelles (*sit-in*, déguisements, militants allongés sur la chaussée, etc.) qui déstabilisent les policiers qui entendent faire plier le cortège selon leurs propres conceptions de l'ordre d'une manifestation. Ces situations de tension s'accroissent d'autant plus que des groupes gauchistes sont fréquemment présents dans les cortèges et n'hésitent pas à essayer de forcer les cordons de police et à faire usage de la violence afin de manifester dans des espaces qui leur sont interdits. Face à ce cocktail de « nouveautés manifestantes », cette police peu équipée et peu expérimentée va alors réagir avec vigueur et souvent avec violence, d'autant plus qu'elle ne possède aucun moyen de mise à distance des protestataires : c'est alors à coup de matraques que les problèmes d'ordre public sont « réglés ».

Cette attitude policière, lorsqu'elle s'applique aux groupes radicaux de gauche pouvant eux-mêmes être violents, ne pose pas trop de problème aux yeux du public. Néanmoins, les années 1970 sont marquées par des mouvements sociaux de plus en plus nombreux et conduits par des jeunes et des lycéens qui perpétuent les pratiques de contestation. Les réactions policières ne sont alors plus admises par une presse et une opinion publique qui ne peuvent accepter les images d'adolescents matraqués. Crise interne et crise externe se catalysent alors dans ces situations où la police se sent critiquée alors qu'elle estime ne pas avoir les moyens de réaliser correctement son travail et que ses conceptions restent marquées par l'idée que la révolte gronde chez des jeunes qu'il faut faire plier afin de ne pas faire gagner les idées subversives. En cascade, les actions policières engendrent critiques qui à leur tour engendrent repli et sentiment de marginalisation. Néanmoins, la dilution progressive des mouvements les plus radicaux et l'apparition de nouvelles problématiques sociales et économiques modifient les acteurs en présence dans la rue : à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ce ne sont plus tellement les jeunes étudiants et lycéens turbulents qui inquiètent les autorités policières que les travailleurs et chômeurs précarisés par la crise. La subversion ne semble

pas avoir triomphé et la police doit désormais faire face à la colère de ceux qui ne sont pas tant des « révolutionnaires » mais bien plutôt des marginaux. À la même période, les effectifs augmentent enfin et le corps met davantage de moyens afin d'améliorer sa relation avec le public. Les conceptions policières se déplacent alors progressivement, au même titre que les pratiques du maintien de l'ordre : la police des années 1980, mieux formée et progressivement mieux équipée, ne craint plus la révolution mais déplace sa méfiance sur d'autres groupes : les « casseurs » et autres punks « anarchistes » ainsi que les jeunes d'origine étrangère, de plus en plus présents dans l'agglomération bruxelloise. Le « policiage » de ces catégories de protestataires constitue une autre histoire, loin d'être révolue aujourd'hui.

## Notes

- 1 Véronique Lamquin, « Nous sommes devenus une des capitales mondiales de la contestation (P. Close) », in *Le Soir*, 2019, p. 6-7.
- 2 Danielle Tartakowsky et Olivier Fillieule, « La manifestation », in *Presses de Sciences Po*, Paris, 2013 ; Olivier Fillieule, « Stratégies de la rue : les manifestations en France », in *Presses de Science Po*, Paris, 1997, p. 71-75 ; Nonna Mayer, « Le temps des manifestations », in *Revue européenne de sciences sociales*, nr. 129, t. XLII, 2004, p. 219.
- 3 Jozef Smits, *Democratie op straat : een analyse van de betogingen in België*, Leuven, 1984, p. 122.
- 4 Olivier Fillieule, « Du pouvoir d'injonction au pouvoir d'influence? Les limites de l'institutionnalisation », in Olivier Fillieule et Donatella Della Porta (Dir.), *Police et manifestants*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006, p. 85-112.
- 5 Jean Faniel, Corinne Gobin et David Paternotte, « La Belgique des mouvements sociaux », in Jean Faniel, Corinne Gobin et David Paternotte (Dir.), *Se mobiliser en Belgique : raisons, cadres et formes de la contestation sociale contemporaine*, Louvain-La-Neuve, 2020, p. 10-12.
- 6 R. Detry, « Le manque d'effectifs chez les agents de la police de la Ville de Bruxelles : M. De Gryse laisse entrevoir une solution de compromis », in *Le Soir*, 1968, p. 10.
- 7 André de Gryse est né à Bruxelles en 1907. Il est le fils du commissaire de la première division de la police de Bruxelles et va suivre la même voie que son père. Après avoir obtenu le diplôme des hautes études administratives, il est nommé commissaire adjoint de la quatrième division en 1932 avant de passer à la division centrale en 1935. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est arrêté à deux reprises suite à son refus de collaborer et est incarcéré une première fois en 1941 et une seconde fois en 1943. En 1956, il succède à Albert Tasseel et occupe alors le poste de commissaire en chef de la police de Bruxelles jusqu'en 1972, date à laquelle il prend sa retraite et est remplacé par George Poels ; « André de Gryse, nouveau commissaire de police en chef de Bruxelles », in *Le Soir*, 1956, p. 2 ; AvB, Réceptions, *Cérémonie de départ à la retraite d'André de Gryse*, 1972.
- 8 X., « Le syndicat national de la police envisage des mesures énergiques », in *Le Soir*, 1966, p. 3.
- 9 Bruxelles, Archives de la Ville de Bruxelles, *Rapports annuels présentés au conseil communal par le collège des bourgmestres et échevins (1960-1980)*.

- 10 AGR, Gendarmerie, Bulletins d'informations de la gendarmerie n°341 et 342 (mars-avril 1966).
- 11 Jonas Campion, Margo De Koster, Luc Keunings, Benoît Majerus, Xavier Rousseaux et François Welter, « L'appareil policier en Belgique (1830 – 2010) », in Margot De Koster, Dirk Heirbaut et Xavier Rousseaux (Dir.), *Deux siècles de justice. Encyclopédie historique de la justice belge*, Bruges, 2015, p. 405.
- 12 Elie Teicher, « Le maintien de l'ordre face à la contestation des Golden Sixties : le défi des marches antiatomiques à Bruxelles (1963-1969) », in Jonas Campion (éd.), *La police locale en Belgique : sociohistoire d'une institution, d'un concept et de pratiques*, Bruxelles, 2020, p. 75-113.
- 13 Elie Teicher, *Interview de Pol Marchoul*, Molenbeek, 13 avril 2021.
- 14 E. Messiaen, « La formation professionnelle au centre d'instruction de la police de Bruxelles », in *L'Officier de police*, nr. 6, 1982, p. 26-30 ; AvB, Cabinet du bourgmestre, Police, *Lettre d'André de Gryse au bourgmestre Lucien Cooremans*, projet de réorganisation du centre de formation de la police, 9 avril 1973.
- 15 G. Bijl, « Rapport de la commission « école de police », in *L'Officier de Police*, nr. 2, 1962, p. 15-25 ; C. Lepage, « Quousque tandem, Catilina! », in *L'Officier de Police*, nr. 4, 1969, p. 30-39 ; M. De Rouck, « Considérations relatives à l'établissement d'une école nationale de police », in *L'Officier de Police*, nr. 3, 1972, p. 7-23.
- 16 X., « On nous écrit... L'envoi de policiers à l'école de gendarmerie », in *Le Soir*, 1966, p. 5.
- 17 A. De Gryse, « On nous écrit... Policiers et gendarmes », in *Le Soir*, 1966, p. 6.
- 18 Ibid.
- 19 AvB, Bulletins communaux, 4 mai 1970, p. 1692 – 1693.
- 20 Plusieurs manifestations de communistes « prochinois » agitent la capitale durant les années 1960. Elie Teicher, « Le maintien de l'ordre face à la contestation des Golden Sixties... », op. cit.
- 21 P. Bruneteaux, *Maintenir l'ordre*, Paris, Presses de Science Po, 1996.
- 22 AvB, Bulletins communaux, 24 octobre 1966, p. 538 ; AvB, Bulletins communaux, 20 février 1967, p. 520.
- 23 Elie Teicher, « Le maintien de l'ordre face à la contestation des Golden Sixties : le défi des marches antiatomiques à Bruxelles (1963-1969) », 2020, p. 85-86.
- 24 Elie Teicher, *Interview de Guy van Sinoy*, Saint-Gilles, 2 décembre 2019.
- 25 Elie Teicher, *Interview de Jean-Marie Chauvier*, Bruxelles, 7 janvier 2019.
- 26 AvB, Police, Manifestations, 712.231, Manifestation des agriculteurs du 23 novembre 1971, liste des manifestations antérieures à Bruxelles.
- 27 Jozef Smits, *Democratie op straat : een analyse van de betogingen in België*, Leuven, 1984, p. 144-145.
- 28 M. Molitor, *Les conflits sociaux en Belgique 1969-1975*, Louvain-La-Neuve, 1975, p. 52-67.
- 29 Els Witte, Alain Meynen et Dirk Luyten, « Histoire politique de la Belgique, de 1830 à nos jours », in SAMSA, Bruxelles, 2017, p. 404-412.
- 30 Elie Teicher, *Interview de Luc Closset*, Vezin, 8 septembre 2019.
- 31 AvB, 712.231, Manifestations, Manifestation des agriculteurs du 23 novembre 1971, Ordre administratif du commissaire en chef, 19 mars 1971.
- 32 AvB, 712.231, Manifestations, Manifestation contre la guerre du Vietnam, 26 avril 1970, rapports de police.
- 33 X., « Le premier bilan social de la police de Bruxelles (1982) », in *L'officier de police*, nr. 3, 1983, p. 20.
- 34 AVB, Cabinet Cooremans, Police, Surveillance des ambassades : rapport du commissaire en chef, 17 septembre 1969.
- 35 AvB, 712.231, Manifestations, Manifestations anti-atomique et contre la guerre du Vietnam, ordre de service, 26 avril 1970
- 36 Ibid.
- 37 AvB, 712.231, Manifestations, manifestation en faveur du Chili, 21 septembre 1975, ordre de service.

- 38 Elie Teicher, « La « zone neutre » à Bruxelles : reliquat d'une conception périmée du maintien de l'ordre? », in *Analyse IHOES*, nr. 210, 2020.
- 39 AvB, Manifestations, 712.231, Marche flamande de 1961, Rapport du commissaire-adjoint-inspecteur, 23 octobre 1961.
- 40 Vincent Delcorps, « La violence communautaire en Belgique », in *La Revue Générale*, nr. 8-9, 2012, p. 30-32.
- 41 AvB, Bulletins communaux, séance du 24 janvier 1966, p. 397 et sv. ; AvB, Bulletins communaux, séance du 7 février 1966, p. 393 et sv.
- 42 Bruxelles AGR, Gendarmerie, Bulletins d'information, février 1976, ; Paul Wynants, « l'implantation du FDF dans les communes bruxelloises (1964-2000) », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, nr. 2248-2249, 2015, p. 37-38.
- 43 AvB, Manifestations, 712.231, Manifestation du TAK du 1<sup>er</sup> septembre 1973, note manuscrite, 6 août 1973.
- 44 Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (Dir.), « 68, une histoire collective (1962 – 1981) », in *Cahiers d'Histoire*, Paris, 2008.
- 45 X., « Le premier bilan social de la police de Bruxelles », in *L'Officier de police*, nr. 3, 1983, p. 19-31.
- 46 Serge Govaert, *C'était au temps où Bruxelles contestait*, Bruxelles, 1990 ; Christian Laporte, *La crise de Louvain : 1960 – 1968*, Paris, 1999.
- 47 Maxime Tondeur, « Éléments d'une histoire vécue : les années UUU (Université-Usines-Union), 1968 – 1971 », in *Études IHOES*, nr. 1, 2020.
- 48 AGR, Gendarmerie, Bulletins d'informations, mai à décembre 1968.
- 49 AvB, Cabinet Cooremans, Police, Événements de décembre 68 à l'ULB, Rapport de police, 5 décembre 1968.
- 50 Ixelles, Gendarmerie, Événements à l'ULB, Tract étudiant, décembre 1968.
- 51 Ixelles, Gendarmerie, Événements à l'ULB, Rapport de Gendarmerie, 23 décembre 1968.
- 52 AvB, Bulletins communaux, 4 mai 1970, p. 1701.
- 53 Elie Teicher, « Le maintien de l'ordre face à la contestation des Golden Sixties : le défi des marches antiatomiques à Bruxelles (1963 – 1969) », 2020, p. 85-86.
- 54 R. Ransquin, « Le maintien de l'ordre et les droits de l'homme », in *L'officier de police*, nr. 10, 1976, p. 12.
- 55 Aucune manifestation ne fait débat au conseil communal cette année-là. Seule la manifestation flamingante de Hal du 24 novembre est évoquée, plusieurs membres du conseil s'insurgeant du fait que des drapeaux belges y aient été déchirés. Elle ne passait toutefois pas par Bruxelles. AvB, Bulletins communaux, 16 décembre 1974, p. 2083 et suiv.
- 56 AGR, Gendarmerie, Bulletin d'information, avril 1973.
- 57 AvB, Bulletins communaux, 05-02-1973, p. 140 et sv. ; AvB, Bulletins communaux, 19.02.1973, p. 318 et sv. ; Annales Parlementaires de la Chambre, *Interpellations conjointes de Mr. Dehousse et Levaux sur les brutalités policières*, 28 février 1973, p. 1027 et suivantes.
- 58 AvB, Cabinet Cooremans, Police, *Lettre de Lucien Cooremans au rédacteur en chef de La Lanterne*, 28 août 1974.
- 59 Le terme est utilisé dès les années 1970 dans la presse mais de manière peu fréquente. Il devient bien davantage systématique à partir des années 1980. Au début de cette décennie, une « brigade anti-casseurs » apparaît même dans les services d'ordre de la police de Bruxelles. Le terme invite les chercheurs à effectuer une analyse du rapport de force politique dans lequel il est employé. Voir à ce sujet BANTIGNY L., « « C'est celui qui le dit qui l'est ». « Casseurs » : le stigmatisme retourné », in *Raison présente*, nr. 216, 2020, p. 98-108.

# Photos / Foto's



Fig. 7-8. Commissariat  
de quartier Centre  
en construction /  
Wijkcommissariaat Centrum  
in aanbouw (datum)



Fig. 9. La garde civique de Bruxelles / de Brusselse burgerwacht (1889)



Fig. 10. Tenue police de Bruxelles / Uniform politie Brussel (1900)



**Fig. 11-12.** Manifestation contra la Loi unique à Bruxelles /  
Betoging tegen de Eenheidswet te Brussel (1960)



Fig. 13. Manifestation des sidérurgistes à Bruxelles /  
Betogingen metaalarbeiders te Brussel (1982)



Fig. 14. Tenue OPS / Uniform oproerpolitie (datum)